

RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE

PARTICIPANT(S) :

Toute personne déjà habilitée
BS/BE
chargée d'assurer :
-des opérations non électriques à
proximité d'équipements
électriques (BE Manœuvre)

-des opérations électriques
élémentaires en basse tension
(BS) (Remplacement éclairage,
ampoules, prises électriques,
raccordement chauffe-eau)

PREREQUIS :

Détenir l'habilitation initiale

ORGANISATION :

Durée : 10,5 heures

Lieux : Campus du lac de
Bordeaux ou de Libourne

INTERVENANT(S) :

Formateur expert en Habilitations
électriques

VALIDATION DE LA FORMATION :

L'intervenant mesurera, tout au
long de la formation, l'acquisition
des connaissances des
participants à travers la mise en
place de situation in situ.

Délivrance d'une attestation de
formation conforme à la
légalisation en vigueur.

Un support de cours sera remis à
chaque participant.

CAMPUS DU LAC

N° SIRET 410 581 102 00010
Code APE-NAF 8542Z
N° Existence 7233 042 4333

Site de Bordeaux

10 rue René Cassin
CS 31996
33071 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 79 52 00
campus@formation-lac.com

Site de Libourne

33 rue Max Linder
33504 Libourne Cedex
Tél : 05 56 79 52 00

OBJECTIFS

Nature de l'action : Acquisition de compétences

- Mettre à jour les connaissances du personnel habilité et définir l'étendue des tâches et secteurs autorisés.
- Réactualiser les habilitations en fonction de l'évolution du poste et des tâches associées.
- Sensibiliser au risque électrique pour travailler en sécurité.
- Donner les moyens d'évaluer le risque électrique.
- Présenter les mesures et équipements de protection individuelle et collective, et former les stagiaires à leur utilisation.

MÉTHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Exposés, démonstrations et échanges.

CONTENU DU PROGRAMME

NOTIONS D'ELECTRICITE.

Différents paramètres : tension (Volt), intensité (Ampère), résistance (Ohm) et impédance. Loi d'Ohm et effet Joule.

Domaines de tension.

Différents domaines très basse tension (TBTS, TBTP, TBTF). Définitions : opérations, personnes concernées, ouvrages électriques.

Canalisations : conducteurs électriques, conducteurs actifs, de protection et d'équipotentialité.

EFFETS PHYSIOLOGIQUES DU COURANT ELECTRIQUE.

Statistiques des accidents du travail.

Mécanismes d'électrisation : contact direct, contact indirect, exemples d'accidents réels, conditions pour subir une électrisation, diverses façons d'être électrisé.

Le court-circuit. L'induction.

Effets physiopathologiques : effets immédiats, effets secondaires, séquelles.

INCIDENTS OU ACCIDENTS.

Incendie d'origine électrique : généralités, causes des incendies d'origine électrique (échauffement, étincelle, arc électrique), moyens de lutte contre l'incendie.

Notions de secourisme : protéger, alerter, secourir, nécessité d'une formation SST.

Enceintes confinées : oxyprivation, interventions en enceintes confinées.

HABILITATION.

Comment habilitier une personne préalablement formée ?

Qualification.

Obligations de l'employeur : classification du personnel (utilisateurs et opérants), formation du personnel, contrôle des connaissances, remise contre émargement d'un recueil de prescriptions (basé sur la publication NFC 18-510).

Vérification de l'aptitude médicale délivrée par le médecin du travail.

Distances de sécurité par rapport aux pièces actives : distances minimales d'approche (DMA), distances limites de voisinage (DLV), distance minimale de fouille.

Zone à risque d'explosion.

Symboles d'habilitation et titre d'habilitation.

Cas particulier du surveillant de sécurité électrique.

Titre d'habilitation.

MATERIEL ELECTRIQUE.

Définitions : emplacements ou locaux de travail, matériel électrique, parties dangereuses Classes de matériel BT.

Degrés de protection (normes NF EN 60529 et NF EN 50102).

Emplacements de travail : chantiers extérieurs, enceintes conductrices exigües.

Fiches, prises, adaptateurs, prolongateurs.

OPERATIONS SUR TOUT OU PARTIE D'UN OUVRAGE ELECTRIQUE.

Locaux d'accès réservés aux électriciens.

Opérations hors tension : rôle du chargé de consignation, du chargé de travaux, du chargé d'intervention et de l'exécutant, non électricien, travaux d'ordre non électriques en HT, respect des instructions et des consignes de sécurité, délimitation et balisage de la zone de travail ou d'intervention, remplacement de fusibles, lampes et accessoires d'éclairage...

Opérations au voisinage : évaluation des risques, mission du surveillant de sécurité électrique.

Outils isolés à main pour travaux électriques en BT (NF EN 60900).

Équipement de protection individuelle (EPI).

DUREE DE VALIDITE : 3 ans